

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE GHARDAÏA
DIRECTION DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION

Avis d'attribution provisoire

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant les règlements des marchés publics, la Direction de la santé et de la population de la wilaya de Ghardaia (NIF° 099747019000423) informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre N°13/2020 relatif à l'acquisition, installation et mise en service des des équipements au profit de la polyclinique METLILI DJDIDA paru dans les quotidiens nationaux : INFOS MASS MEDIA le : 17/06/2020 et التبرير le 21/06/2020 et au BOMOP Qu'à l'issue du jugement des offres, le lot attribué provisoirement à L'entreprise suivant

LOT N°	Entreprises	Montant de L'offre en TTC	Délai d'exécution	Total Technique + financière	OBSV
01	SARL GEMA NIF :001225006953974	17.950.000.00. DA	08 Jours	137.5/150	Mieux disant
02	Infructueuse				
03	SARL IMS NIF :00021600194439	12.003.339.00 DA	14 Jours	107.67/150	Mieux disant
04	SARL FODIMED NIF 100001300437036	14.749.455.00 DA	08 Jours	125/125	Mieux disant
05	Infructueuse				
06	Infructueuse				
07	SARL CAMELEC NIF :099847010095221	14.641.879.00 DA	09 Jours	135/150	Mieux disant

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant les règlements des marchés publics, les soumissionnaire pouvant introduire leur recours auprès de la commission des marchés compétant dans un délais de 10 jours a partir de 1^{er} parution de l'avis d'attribution provisoire dans les quotidiens nationaux (Arabe et Français) ou le BOMOP.

14/10/2020

Infos Mass Media

Anep 2016016582